



# INFORMATION



Le comité des concours tient à vous informer que le concours de boucherie est prévu les 22, 23 et 24 mars 2022 :

## **Nouveau lieu : bâtiment longométal**

Malgré le contexte sanitaire compliqué, le comité des concours tient à lancer le concours d'animaux de boucherie à Montluçon en 2022. Ce concours se tiendra sous le **bâtiment LONGOMETAL, rue Sainte Geneviève à Montluçon**. Même lieu que le concours du mois d'octobre 2021.

Le concours reviendra sur 3 jours, c'est-à-dire entrée des animaux le mardi et sortie le jeudi.

Organisation :

- **MARDI 22 MARS** :

\* de 10 h à 17 h : Rentrée des animaux

- **MERCREDI 23 MARS** :

\* 8 h : Opération du jury

\* 14 h à 20 h : Exposition - Vente des animaux

- **JEUDI 24 MARS** :

\* 10 h 30 : Visite officielle de l'exposition - Remise des prix et vin d'honneur

\* Exposition vente jusqu'à 15 h, ensuite sortie des animaux

## **Plaque LABEL ROUGE**

Pour la deuxième année consécutive, une plaque « label » sera attribuée au meilleur animal en label rouge « labellisable », il faut donc que l'élevage soit engagé dans la filière. Un animal maximum par élevage sera inscrit, pour cela dans la fiche d'engagement, il faudra noter le nom du label rouge dont vous êtes engagé et le n° d'animal que vous souhaitez faire juger. Le prix sera décerné au meilleur animal inscrit dans cette catégorie et valorisé à la vente dans une boucherie agréée pour vendre en label rouge.

## **IBR :**

Lors du prochain concours d'animaux de boucherie, **sera accepté, seulement, les animaux issus de cheptel indemne IBR.**

Pour ce concours, il ne sera demandé aucune prise de sang, avant le concours pour les cheptels indemne IBR.

Le comité des concours se rapprochera du GDS, pour valider la participation des animaux.

### **BVD :**

Il n'y aura pas de prise de sang mais le comité des concours, par le biais du GDS, vérifiera que le statut du troupeau soit en suivi favorable. C'est-à-dire qu'il n'y ait pas de cas constaté dans chaque troupeau.

### **Écornage :**

- Pour participer au concours, les animaux doivent être écornés (l'animal ne doit pas être dangereux ni pour les animaux autour de lui, ni pour les personnes présentes sur le concours) pour des raisons de sécurité. Ce ne doit pas être qu'un simple époinçage des cornes.

**Le Comité d'organisation se réserve le droit de l'appréciation de l'écornage.**

### **Tonte :**

- Les animaux présents au concours doivent être tondus en intégralité.

Le Comité des concours agricoles de Montluçon s'autorise à refuser, le jour du concours, des animaux qui n'ont pas leur place, pour des raisons de conformation, d'écornage, de caractère, sanitaire, de tonte des animaux,... (Article 7)

### **Pour information :**

**Suite à une décision validée lors de l'assemblée générale du 18 mai 2012, seuls les commissaires et les juges seront autorisés à circuler dans les allées, pendant la période du jugement des sections.**

Le Comité des concours